

Initiatives ministérielles

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt a la parole. Soyez très bref.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Madame la Présidente, dans son discours, le député a parlé de la durée de la mission. Comme nous le savons tous, l'OTAN a dit que la mission doit durer un an, soit 12 mois.

Le député a-t-il pensé qu'on était extrêmement optimiste en prévoyant la durée de ce type d'opération? Il semble qu'un an soit un délai très optimiste. Nous envoyons quelque 60 000 soldats là-bas.

Pendant la séance d'information que le gouvernement nous a donnée. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette. J'ai bel et bien demandé au député de poser une question directe et d'être très bref.

[Français]

M. Leroux (Shefford): Madame la Présidente, je pense qu'il serait souhaitable que, à la suite d'un engagement d'un an, le gouvernement revienne devant cette Chambre et nous demande si nous sommes d'accord pour poursuivre.

Encore une fois, j'aimerais dire que c'est important qu'on ait les chiffres. Les gens doivent savoir combien ça coûte. C'est cela qui est important.

M. Philippe Paré (Louis-Hébert, BQ): Madame la Présidente, nous débattons aujourd'hui du récent Accord de paix de Dayton et de la contribution canadienne à cet effort de paix dans les Balkans.

Depuis plus de trois ans, des négociations ont pris place entre Bosniaques, Serbes et Croates dans le but de trouver une entente quant à la mise en place d'un véritable processus de paix. Le 21 novembre dernier, un accord, imparfait certes, mais un accord, est tout de même intervenu entre toutes les parties.

Cet accord de paix signé à Dayton, en Ohio, prévoit notamment que les réfugiés seront autorisés à retourner chez eux, ou auront droit à une indemnisation si ce retour est impossible. L'Accord prévoit aussi la libre circulation pour l'ensemble de la population sur le territoire bosniaque.

Pour la mise en oeuvre de l'accord, la communauté internationale est invitée à contribuer sous forme d'aide humanitaire ou de reconstruction, le tout ayant comme objectif l'établissement d'une paix durable en ex-Yougoslavie.

Nous sommes aujourd'hui invités à débattre de la forme que devrait prendre la contribution du Canada dans le processus de paix. Mais nous sommes en droit de nous demander si ce débat sera vraiment utile ou si le gouvernement canadien n'a pas déjà pris toutes les décisions, puisque moins de 48 heures après la signature de l'Accord de Dayton, le premier ministre canadien a déjà déclaré publiquement que le Canada enverrait un certain nombre de soldats selon nos capacités et les demandes de l'OTAN.

Le Bloc québécois tient à remettre en question l'attitude du premier ministre qui laisse clairement entrevoir que les décisions ont déjà été prises et que l'avis des parlementaires de cette Chambre n'a que peu d'importance. Le message du premier ministre est que le Canada enverra des soldats en Bosnie, peu importe les débats parlementaires d'aujourd'hui. Pourtant, ce débat serait pertinent et, à cet égard, le ministre des Affaires étrangères aurait dû informer le premier ministre qu'il existe trois formes d'intervention possibles pour le Canada, autres que le simple envoi de soldats.

• (1725)

La participation à la force d'interposition en est une évidemment, mais la participation à la reconstruction et à l'accueil des réfugiés ne pouvant retourner chez eux est d'autres formes d'aide que le Canada devrait considérer.

J'aimerais d'ailleurs élaborer sur cette dernière initiative offerte au Canada afin de venir en aide aux réfugiés bosniaques. L'intervention du Canada peut se faire de deux manières. D'abord, le Haut-commissariat pour les réfugiés a lancé un appel pour accueillir des réfugiés provenant de l'ex-Yougoslavie. À ce titre, il y a quelques semaines, le ministre canadien de la Citoyenneté et de l'Immigration s'est entendu avec des organisations non gouvernementales et d'autres organismes afin de mettre en oeuvre un plan d'action pour accueillir ces victimes de la guerre. En ce sens, le gouvernement du Québec participe également à cet effort spécial. Le Bloc québécois appuie cette initiative et presse le gouvernement canadien de poursuivre ses actions en ce sens.

La deuxième façon de jouer un rôle pour le Canada quant au sort des réfugiés pourrait se faire directement sur le terrain en Bosnie-Herzégovine. Les meilleures estimations portent à croire que plus de 1,3 million de personnes ont été déplacées en Bosnie même, alors que 800 000 réfugiés sont situés dans les républiques voisines et les autres pays européens. Le Canada doit faciliter la mise en oeuvre de l'Accord de Dayton et venir en aide à ceux et celles qui veulent retourner chez eux.

Il est temps de reconnaître aujourd'hui que les interventions précédentes canadiennes en ex-Yougoslavie ont eu un succès plus que mitigé. La participation canadienne à la FORPRONU a coûté à ce jour plus de un demi-milliard de dollars aux contribuables. Malgré ces ressources énormes investies par le Canada, les résultats sont, somme toute, assez décevants.

Le Canada a été exclu des importants processus de prises de décisions. J'en veux pour preuve l'exclusion du Canada en avril 1995 du groupe de contact formé par les États-Unis, la Russie, la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Le Canada a donc maintenu là-bas un contingent important dans le cadre de la FORPRONU, alors même que cette présence militaire n'avait pour ainsi dire pas d'encadrement et n'avait pas non plus de politique claire, originale et bien définie quant à l'issue du conflit et aux modalités de son règlement.

Le gouvernement canadien n'a absolument pas exercé un leadership international et n'a pris aucune initiative politique d'envergure susceptible de lui donner une certaine influence. Avant de s'engager dans une nouvelle participation pour la mise en oeuvre du plan de paix et de reconstruction de la Bosnie,